



Dette de 4000 à la caf en raison d'un trop perçu dû à une erreur administrative

Par **FabCort**, le **26/06/2019** à **14:11**

Bonjour,

J'ai une dette envers la caf d'environ 4000 euros, laquelle est dû à un trop perçu, lequel est lui même dû à une erreur administrative de ma part. Mon conjoint est à ce jour au chômage. Cette situation et le remboursement sont ils conciliables légalement? Puis je obtenir de la caf l'annulation de cette date et ainsi re déclencher les aides ?

Merci beaucoup

Mr Cortinhas

Par **Visiteur**, le **26/06/2019** à **14:18**

Bonjour

La CAF ne vous versera pas de l'argent public alors que vous en devez ?... Elle va retenir une partie de vos allocations pour se rembourser....

MAIS elle ne doit pas vous priver de toute ressource, ce qui est illégal.

Par **youris**, le **26/06/2019** à **15:12**

Bonjour,

À défaut d'un remboursement total de votre part, la CAF va retenir votre dette sur les prestations futures.

Si votre époux (se) est au chômage, il perçoit des indemnités de chômage qui peut vous aider à rembourser votre dette.

Si cette dette est dûe à une erreur de votre part, je doute qu'elle accepte d'effacer votre dette,

et il s'agit d'argent public.
Salutations